



Ordre du jour du Conseil communal du 19 décembre 2013

SEANCE PUBLIQUE

1. APPROBATION

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 novembre 2013.

2. INFORMATION

2.1 Conseil de l'Action sociale du 28 mai 2013 – Comptes annuels 2012.

2.2 SPW – Règlement fiscaux – Exercices 2014-2019 – Approbation par la tutelle.

2.3 Fabrique d'église Saint-Léger de Gottignies – Budget 2013 – Approbation par la tutelle.

2.4 Fabrique d'église Saint-Nicolas du Roeux – MB1 – Exercice 2013 – Approbation par la tutelle.

2.5 Synthèse de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 06 novembre 2013.

3. SECURITE

3.1 Plan Général d'Urgence et d'Intervention – Approbation.

4. FINANCES

4.1 Budget 2014 du CPAS

4.2 Dotation communale à la Zone de Police de la Haute Senne pour l'année 2014 – Approbation

4.3 Subsidés aux associations pour l'année 2014.

4.4 Budget 2014 de la Ville.

4.5 Fabrique d'église Saint-Lambert de Ville-sur-Haine – MB1/2013.

4.6 Fabriques d'église – Budget 2014.

4.7 Location d'un appartement – Contrat de bail – Ratification.

4.8 AIS – Subside ordinaire 2013.

4.9 ACTV – Subside ordinaire 2013.

4.10 Taxe immondice 2014 – Coût vérité.

4.11 Taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

5. RCA

5.1 Subside ordinaire 2014.

5.2 Subside extraordinaire 2014.

5.3 Modification des statuts.

5.4 Plan d'entreprise et budget 2014.

6. DIVERS

- 6.1 CPAS – Modification des statuts de l'Association Chapitre XII des CPAS de la CUC.
- 6.2 Règlement général de police coordonné – Modification.
- 6.3 Désignation des médecins commis par l'Officier d'Etat Civil dans le cadre d'une incinération.
- 6.4 Constitution de partie civile – Autorisation d'ester en justice.

HUIS-CLOS

7. PERSONNEL ENSEIGNANT

- 7.1 Evaluation de la Directrice des écoles.
- 7.2 Récupération à titre temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 26P/semaine du 01.10.13 au 30.06.14.
- 7.3 Récupération d'une institutrice primaire à raison de 6P/semaine au 01.10.13.
- 7.4 Récupération de 2P/semaine définitives subventionnées à dater du 01.10.13.
- 7.5 Désignation en qualité d'institutrice primaire intérimaire à raison de 24P/semaine du 21.10.13 au 08.11.13.
- 7.6 Désignation en qualité d'institutrice maternelle intérimaire à raison de 26P/semaine le 04.11.13.
- 7.7 Désignation en qualité d'institutrice maternelle intérimaire à raison de 26P/semaine à partir du 21.10.13 jusqu'au retour de la titulaire.
- 7.8 Désignation en qualité de maîtresse spéciale de morale intérimaire à raison de 4P/semaine du 25.11.13 au 31.12.13.
- 7.9 Désignation à titre temporaire à raison de 13P/semaine du 19.11.13 au 30.06.14.

Par le collège,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

F. Petre

B. Friart